## PROCEDURE - Inscription aux Mercredis Récréatifs par le kiosque

Cette procédure est à appliquer au maximum deux fois dans l'année :

- dès lors que vous souhaitez que votre enfant participe aux mercredis récréatifs pour une première fois entre septembre et décembre
- puis pour une première fois de janvier à juillet.

Après cette première inscription, si vous désirez ajouter des jours, il ne faudra plus vous rendre dans « inscription à une activité » mais dans « modifier mes réservations ».

## Adresse du kiosque

https://baisieux.kiosque-famille.fr/kiosque/portail/portail de fond.php

- Connectez-vous à votre espace kiosque à l'adresse ci-dessus. Si vous n'avez pas vos identifiants, vous pouvez les demander à <u>servicesauxfamilles@mairie-baisieux.fr</u>

- Sur la première page du kiosque cliquez sur « Inscription à une activité » à gauche de l'écran :

Mes achats	
Inscription à une activité	
Modifier mes réservations	
Historique des modifications	
Visualiser mes réservations	

- Choisissez ensuite l'activité « Mercredis 2ème période (3-5 ans) » ou « Mercredis 2ème période (6-13 ans) » située en dessous du prénom de votre enfant.

Sur la page suivante ETAPE 2, vérifiez le tarif affiché pour l'activité.

Ex sur l'année 2017 : Si celui-ci est de 3,72 euros (tarif basilien) ou 7,44 euros (tarif extérieur) c'est que vous êtes en tranche 5, et que vos revenus ne sont certainement pas enregistrés. Dans ce cas, veuillez nous fournir votre avis d'imposition N-1 sur revenus N-2 avant de faire l'inscription à l'adresse mail : <u>servicesauxfamilles@mairie-baisieux.fr</u>

inser	iption à une activité		
Progr	ession de votre demande	(	
TAPE 2 : Activité MERGREDIS 2EME PERIODE (3-5 ANS) 2014 / 2015 pour Test DUBOIS			
Choix du lieu d'accueil :	CL PAUL EMILE VICTOR	~	
Cette préinscription vous inscrit automatiquement aux activités suivantes	6C		
Prestations AA MERCREDI MATIN P2 (3-5 ANS) 2015		Tarif 1,83 €	
AB MERCREDI APRES MIDI P2 (3-5 ANS) 2015		1,83€	

- Sur la page ETAPE 3, sélectionnez les journées désirées. <u>ATTENTION, si votre enfant</u> est scolarisé à PEV ne cochez pas le mercredi matin. Si votre enfant n'est pas scolarisé à PEV, n'oubliez pas de cocher le mercredi matin et mercredi après midi si vous voulez l'inscrire toute la journée.

Progression de votre demande	
TAPE 3 : Activité MERCREDIS 2EME PERIODE (3-5 ANS) 20	14 / 2015 pour Test DUBOIS
L'activité est ouverte du 01/01/2015 au 02/07/2015	
Votre demande de préinscription concerne la période de fréquentation du 01/01/2015 au 02/07/201	5
Calendrier Mensuel	
Vous pouvez utiliser le calendrier ci-dessous pour préciser une modalité de fréquentation occasionn	elle sur l'activité,
JANVIER 2015	Suivent 12
Centre de loisirs	
	<u> </u>
Activité	Z 3 4 5 Tant 7 14 21 28 me me me me
MERGREDIS 2EME PERIODE (3-5 ANS) : DUBOIS Test	
AA MERCREDI MATIN P2 (3-5 ANS) 2015	1.83 €
AB MERCREDI APRES MIDI P2 (3-5 ANS) 2015	1,83 € 🗸 🔽 🗖

Après avoir coché les mercredis de janvier vous pouvez accéder aux mois de février jusqu'à juillet en cliquant sur « Suivant ». Cliquez ensuite sur « Enregistrer & Terminer »

- Répétez ces opérations si vous avez plusieurs enfants à inscrire. Lorsque vous avez terminé, cliquez sur « PAYER EN LIGNE » dans les onglets verts à gauche de l'écran vous arriverez alors sur la page récapitulative des jours cochés. Cliquez sur le bouton « Acheter ».

- Sur la page suivante, vous verrez apparaitre vos commandes (l'inscription que vous venez de faire sur le kiosque) et vos factures en attentes de paiement (pour le scolaire par exemple) :

✓ Commande nº48014 Asinuler 65,88 €   Commande nº48013 Annuler 14,64 €   ✓ Facture nº47802 75,05 €	65,88
Commande nº46013 Annuler 14,64 €   ✓ Facture nº47802 75,05 €	
✓ Facture nº47802 75.05 €	19,04
	75,05
ROUPEMENT SCOLAIRE	
Nº Facture Action Montant	Reste à paye
✓ Facture nº47312 105,45 €	105,45
Montant total se	electionné : 246,38

Cochez les cases des commandes et factures que vous souhaitez régler, puis sur « Télépayer » pour effectuer le paiement en ligne.

Si vous n'effectuez pas le paiement pour les mercredis récréatifs, cette inscription s'effacera au bout de 30 minutes.

Mise à jour : 01/08/2017